



SELARL CHABANNES RECHE BANULS

41 RUE ROUSSY BP 80026 30006 NIMES CEDEX 4 - Tél 04 66 36 19 88

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Suite au Jugement d'orientation du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Nîmes en date du 08 janvier 2026,

Au plus offrant et dernier enchérisseur, **en un seul lot**, la pleine propriété d'une maison d'habitation soumis au régime de la copropriété située commune de BAGNOLS SUR CEZE (30200), 10 rue Pablo Picasso (accès par l'intermédiaire de l'accès commun) composée d'un r-d-c et d'1 étage, ainsi que de la jouissance exclusive et privative d'un jardin à laquelle sont attachés les 554/1000^e de quote-part du sol et les 554/1000^e de charges communes générales, cadastrée section BR n°277 pour une contenance de 7 ares 61 centiares, ledit bien consistant en 1 lot, à savoir, le **Lot n° 2**.

Un état descriptif de division et règlement de copropriété est établi aux termes d'un acte du 7 mai 2009 contenant vente établi par Me LAMBERT, notaire à BAGNOLS SUR CEZE (30200) publié au bureau des hypothèques NIMES 2, le 03/06/2009 vol 2009P3811.

SUR LA MISE A PRIX DE 72 000 €

Outre les frais, clauses et conditions du cahier des conditions de vente.

Vente fixée devant le Juge de l'exécution en matière de saisie immobilière près le Tribunal Judiciaire de Nîmes, salle ordinaire des ventes au palais de justice, boulevard des arènes
30 000 Nîmes.

LE JEUDI 09 AVRIL 2026 A 09H30

Visite des lieux assurée par la **SCP PELERIAUX-GISCLARD-BADAROUX PELERIAUX-CHEIKH BOUKAL**,
Commissaires de Justice associés à Nîmes, 1 rue St Marc :
LE 20 MARS 2026 DE 10H00 A 12H00.

Il sera procédé à la requête de : **Le FONDS COMMUN DE TITRISATION SAVOIRFAIRE**, représenté par la société de gestion France TITRISATION, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n°353 053 531 dont le siège social est 1 Bd Haussmann 75009 Paris.

Ayant pour Avocat, Maître Christine BANULS, associée de la SELARL CHABANNES RECHE BANULS, Avocat au barreau de Nîmes (30000) y demeurant 41 rue Roussy laquelle est constituée à l'effet d'occuper sur les présentes poursuites de saisie immobilière et leurs suites.

Conditions de la vente :

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au barreau de Nîmes, suivant un pas d'enchères de 500 €, et sur justificatif d'un chèque de banque à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier, séquestre des adjudications ou d'une caution bancaire irrévocable, représentant 10 % de la mise à prix sans que cette garantie puisse être inférieure à 3000 €. Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Juge de l'exécution en matière de saisie immobilière du Tribunal Judiciaire de Nîmes et au cabinet de l'Avocat poursuivant ou sur le site internet <http://www.gualbert-reche-banuls.fr/>